

# COMMUNE DE LAPAN

\*\*\*\*\*

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2015

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme. Annie RADUGET, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 07/12/2015

**Présents :** MMES M.CI. LADANNE - V. CHARLES - N. FOSSÉ -  
MM. J. BORELLO - M. BLIN - J. DUPIN - D. GAURIAT - N. MALIN-

**Procurations:** MME. J.M. LEGOFFE pouvoir à A. RADUGET.  
P. JACQ pouvoir à A. RADUGET.

**Secrétaire de séance:** MME. V. CHARLES.

### **Le Conseil Municipal, a délibéré sur les points suivants:**

- **Approuve, à l'unanimité,** le compte-rendu de la dernière séance par les membres présents et signé par les membres du précédent conseil.

#### **\* Convention de la commune avec le département pour les transports scolaires :**

- **Accepte, à l'unanimité,** que la Commune s'engage à régler sa participation dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'état.

Dans le cadre de l'aide aux communes, le Conseil Départemental remboursera cette prise en charge.

Pouvoir est donné à Mme le maire pour la signature de la convention du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au transfert de la compétence « Transports scolaires » à la région.

#### **\* Critère d'évaluation des agents lors de l'entretien professionnel :**

- Le Conseil par 9 voix pour et 1 abstention, (Daniel GAURIAT, n'étant pas arrivé), donne son accord, pour retenir une liste de critères devant permettre de réaliser les entretiens professionnels des agents comme le stipule le Comité Technique du Centre de Gestion du Cher en sa séance du 28/06/2015 en fonction de l'article 4 du décret 2014- 1526 du 16/12/2014.

#### **\* Rapport annuel d'activité 2014 du SDE 18 :**

- **Approuve, à l'unanimité,** le rapport annuel d'activité 2014 du SDE 18. Disponibles en Mairie ou sur le site du SDE 18.

#### **\* Tarifs 2016 :**

- **Accepte, à l'unanimité,** la présentation du bilan 2015 de la **Salle des Fêtes**, afin de maintenir les mêmes tarifs pour 2016, le reste sans changement.

- **Cimetière :** Pouvoir est donné au Maire pour l'acquisition d'une concession permettant la création d'un ossuaire.

- de modifier le tarif des concessions pleine terre ou caveau.

\* **Décisions modificative budgétaire** :

- **Approuve, à l'unanimité**, d'inscrire la somme de 77 € à l'article 73925 dont les crédits sont insuffisants concernant le versement au FPIC.

\* **INFORMATIONS** :

\* **Départ en retraite de Monique ALADENIZE** :

- Suite au départ en retraite de la secrétaire, Carine, sa remplaçante sera en congé maternité à partir du 31 janvier 2016.

La secrétaire accepte de faire le remplacement à temps partiel 2 matinées par semaine du 1<sup>er</sup> février jusqu'à la reprise d'activité de Carine.

\* **Permanences des samedis matins en 2016** :

Les permanences seront reconduites en 2016 le 1<sup>er</sup> samedi du mois

**Les vœux du Maire** auront lieu le vendredi 22 janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.